

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019

**ETAIENT PRESENTS** : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, PEYROT Alain

**ABSENTS** : BALTHAZARD Isabelle, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, MARTIN Laurence (excusées), CHAPOUTIER Nicolas

Le PV du 5 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter des délibérations pour les frais scolaires de St Jean, des décisions modificatives et une demande de prêt. Accord du conseil.

## Adhésion à la convention de participation prévoyance

La convention actuelle de participation pour le risque « prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche (CDG07) arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil approuve la nouvelle convention d'adhésion avec le CDG07 au taux de 1.28% et autorise le Maire à la signer. Le montant de la participation financière de la commune est fixé à 50 % de la cotisation de l'agent.

## Devis pour rénovation ancienne mairie – Demande de subvention au SDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis reçus pour la rénovation de l'ancienne mairie. Le devis pour les menuiseries extérieures s'élève à 9 745 € H.T. et le devis pour les travaux de plâtrerie est de 12 957 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve ces devis et sollicite une subvention auprès du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche).

## Révision des tarifs de la salle des fêtes

L'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction qui est de 1746, permet l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tarifs seront de 155 € pour les particuliers ou associations de la commune et de 360 € pour les particuliers hors commune. Le tarif pour la journée supplémentaire sera de 55 € et de 70 € pour le lavage du sol.

## Cado chèques pour le personnel

Le personnel reçoit depuis plusieurs années des « CADO CHÈQUES » commandés auprès de la Poste. Cette opération sera renouvelée pour 2019 pour un montant de 690 €, chèques répartis en fonction du temps de travail.

## Cession de terrain au Bois du Poulynx

Un document d'arpentage a été établi par DMN, géomètres à Tournon pour la création de lots à bâtir sur la parcelle ZN 120 appartenant aux consorts CETTIER. Il a été convenu d'une cession à la commune pour l'euro symbolique d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> pour l'élargissement de la Vieille Route.

Il est précisé que les frais afférents sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire, étant partie prenante, indique qu'il ne participe au vote.

Le Conseil accepte la cession pour l'euro symbolique et charge Maître BUFFIERE, notaire à Tournon, d'établir le document de transfert de propriété.

## Participation aux frais scolaires pour St Victor

Trois enfants de Saint-Victor étaient scolarisés à Lemps en 2018/2019. Accord du conseil pour la signature d'un avenant à la convention pour les frais scolaires. Le montant à régler par Saint-Victor s'élève à 2 265.93 €.

## Frais scolaires de St Jean de Muzols

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention du 25 septembre 2014 concernant la répartition des frais scolaires de l'école publique de St Jean de Muzols, en application de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 pour un montant de 12 374.76 € pour 7 enfants de maternelle et 12 enfants d'élémentaire en 2018/2019.

#### Décision modificative – Budget assainissement

Les frais pour la révision du zonage d'assainissement, imputé au compte 203 sur le budget assainissement pour un montant de 3 304,98 €, doivent être amortis. Le Conseil donne son accord pour les virements ci-après :

##### Investissement - Recettes :

021 (021) : Virement à la section de fonctionnement = 3 304,98 €

28031 (040) : Amortissement frais d'études = 3 304,98 €

##### Fonctionnement Dépenses :

023 (023) : Virement à la section d'investissement = 3 304,98 €

6811 (042) : Dotation aux amortissements = 3 304,98 €

#### Décision modificative – Budget Lotissement

Monsieur le Maire indique que des écritures de régularisation doivent être effectuées sur le budget annexe du lotissement suite aux ventes de terrain afin de régulariser la TVA. Il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

##### Investissement

Dépense = Chapitre 040 – Article 3555 : 37 649.63 €

Recette = Chapitre 040 – Article 3555 : 37 649.63 €

##### Fonctionnement

Dépense = Chapitre 042 – Article 71355 : 37 649.63 €

Recette = Chapitre 042 – Article 71355 : 37 649.63 €

Accord du Conseil.

#### Prêt pour travaux d'assainissement

Le Conseil décide de souscrire un prêt pour les travaux d'assainissement collectif de Lubac auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est pour un montant de 16 000 € sur 60 mois au taux d'intérêt de 0.18%.

#### Divers

Repas du CCAS le samedi 25 janvier 2020.

Elagage des platanes du 4 au 30 novembre 2019.